

24  
25

sept.  
2009

# Congrès de Droit Européen Perpignan

## Bulletin d'inscription

### CONGRESSISTE :

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Titre/Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ACCOMPAGNANT :

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### FORFAIT INSCRIPTION CONGRESSISTE :

Comprenant l'accès aux conférences, les pauses, le déjeuner du vendredi 25 septembre.

AVOCAT  200 €

AVOCAT inscrit depuis moins de 5 ans et micro BNC  100 €

AVOCAT non-résident  100 €

AVOCAT Honoraire, élève avocat, étudiant 3<sup>ème</sup> cycle  Gratuit

(avec inscription obligatoire, accès aux conférences uniquement)

DEMI-JOURNÉE jeudi 24 septembre 2009 après-midi  80 € (repas non inclus)

DEMI-JOURNÉE vendredi 25 septembre 2009 matin  80 € (repas non inclus)

DEMI-JOURNÉE vendredi 25 septembre 2009 après-midi  80 € (repas non inclus)

### OPTIONS :

DINER DE GALA (Jeudi 24 septembre 2009)

Congressiste  60 €

Accompagnant  45 €

**A retourner impérativement avant le 4 septembre 2009.**

Remplir un bulletin par congressiste.

Palais des Congrès Georges Pompidou

Place Armand Lanoux - BP 80112 - 66001 PERPIGNAN CEDEX

Tél. : 00 33 4 68 68 26 28 / Fax : 00 33 4 68 68 26 30

Contact : Lauriana Deo Campo et Mélanie Cervellon

courriel : m.cervellon@congres-perpignan.com

### TOTAL FORFAIT CONGRESSISTE ET OPTIONS :

Forfait inscription : \_\_\_\_\_

Options : \_\_\_\_\_

TOTAL à payer : \_\_\_\_\_

### MODE DE REGLEMENT :

Aucune demande d'inscription ne sera validée sans règlement.

Chèque à libeller à :

L'ORDRE DES AVOCATS DES PYRENEES ORIENTALES

Virement bancaire : Titulaire : Ordre Avocats au barreau  
PO /

Banque : CARPA Perpignan / Code Banque 10268 / Code guichet 0033 4560 /  
Compte 10001000201 / Clé 12 (joindre obligatoirement une copie de  
l'ordre de virement)

### CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation de votre participation au congrès, une  
somme de 20 euros sera retenue pour frais administratifs.

